CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE

<u>Séance extraordinaire</u> du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771, chemin de la Beauce, **le 28 août 2012, 20 h 00.**

Sont présents :

Mesdames les conseillères Éva Böröcz et Sylvette Savaria, messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Bruno Napert, Daniel Plouffe et Pierre St-Louis formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Jutras.

Monsieur Alain Beauregard agit à titre de secrétaire d'assemblée.

A) Constatation par la secrétaire de la validité de la signification des avis de convocation aux membres du conseil

Le secrétaire d'assemblée vérifie auprès des membres du conseil la conformité de la convocation et atteste de ladite conformité.

B) Constatation par le maire du quorum pour procéder à l'ouverture de la session

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 00.

2012-08-99 1. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit, tel que convoqué :

- 1. Adoption de l'ordre du jour;
- Règlement n° 280 relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) – Adoption;
- 3. Période de questions du public;
- 4. Levée de la session.

Étant tous présents, ils acceptent les ajouts suivants :

- 1.1 Nomination d'un secrétaire d'assemblée;
- 2.1 Règlement n° 281 relatif à l'entretien des installations septiques autres que par traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet Adoption;

ADOPTÉE

2012-08-100 1.1. <u>NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE</u>

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général est vacant;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par madame la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu de nommer monsieur Alain Beauregard, secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE

2012-08-101

2. <u>RÈGLEMENT N° 280 RELATIF À L'ENTRETIEN DES</u> <u>INSTALLATIONS SEPTIQUES (SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET)-ADOPTION</u>

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance extraordinaire du 28 août 2012:

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article no 87.14.1 du *Règlement sur* l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées' c. Q-2, r.22;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER ledit règlement.

ADOPTÉE

2012-08-102

2.1 <u>REGLEMENT Nº 281 RELATIF A L'ENTRETIEN DES</u> <u>INSTALLATIONS SEPTIQUES AUTRES QUE PAR TRAITEMENT</u> <u>TERTIAIRE DE DESINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET – ADOPTION;</u>

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance extraordinaire du 28 août 2012;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article n° 3.3 du *Règlement sur* l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées' c. Q-2, r.22;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER ledit règlement.

ADOPTÉE

3. PERIODE DE QUESTION AU PUBLIC

Le conseil tient une période de question pour les personnes présentes dans l'assistance.

2012-08-103

4. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de madame la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu de lever la séance à 20 h 10

	ADOPTÉE
Claude Jutras Maire	Alain Beauregard Secrétaire d'assemblée